

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : G236

Référence de dépôt : L260179599

Déposé et enregistré le 08/07/2026

**ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG
FONDATION**

**138, BOULEVARD DE LA PETRUSSE
L-2330 LUXEMBOURG
R.C.S. LUXEMBOURG : G 236**

**COMPTES ANNUELS ET
RAPPORT DU
RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ**

31 DÉCEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	3-5
COMPTES ANNUELS	
- Bilan au 31 décembre 2025	6
- Compte de résultat au 31 décembre 2025	7
- Notes aux comptes annuels	8-18

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation Zentrum fir politesch Bildung (« la Fondation ») comprenant le bilan au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de Fondation Zentrum fir politesch Bildung au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Fondation conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels, conformément aux notes et politiques comptables présentées en annexe des états financiers ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf, si le Conseil d'Administration a l'intention de

liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilité du réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2026

GSL Révision S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Luc Schmitt
Gérant-associé

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Bilan au 31 décembre 2025

A C T I F	Notes	2025 EUR	2024 EUR
C. Actif immobilisé		102.134,71	44.652,06
I. Immobilisations incorporelles	3	11.583,00	816,66
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		-	816,66
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		11.583,00	
II. Immobilisation corporelles	4	90.516,71	43.800,40
3. Autres installations, outillage et mobilier		6.728,33	43.800,40
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		83.788,38	
III. Immobilisation financières		35,00	35,00
6. Autres prêts		35,00	35,00
D. Actif circulant		1.013.279,45	921.935,68
II. Créances	5	647.894,83	883.235,66
1. Créances résultant de ventes et de prestations de service		-	-
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		-	-
3. Autres créances		647.894,83	883.235,66
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		647.894,83	883.235,66
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		365.384,62	38.700,02
E. Comptes de régularisation		3.856,99	8.836,30
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		1.119.271,15	975.424,04
P A S S I F			
A. Capitaux propres		152.100,71	94.618,06
I. Capital souscrit		50.000,00	50.000,00
V. Résultat reporté		1,00	1,00
VI. Résultat de l'exercice		-	-
VIII. Subventions d'investissement en capital	6	102.099,71	44.617,06
B. Provisions		166.365,63	250.805,91
3. Autres provisions		166.365,63	250.805,91
C. Dettes		165.990,71	121.181,32
4. Dettes sur achats et prestations de services			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		62.000,00	27.516,41
8. Autres dettes		103.990,71	93.664,91
a) Dettes fiscales		11,20	11,20
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		103.979,51	93.651,11
c) Autres dettes		-	2,60
i. dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		-	2,60
D. Comptes de régularisation	7	634.814,10	508.818,75
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		1.119.271,15	975.424,04

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2025

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2025 EUR	2024 EUR
1. Montant net du chiffre d'affaires		-	-
4. Autres produits d'exploitation	7	2.929.855,11	2.789.497,87
5. Matières premières et consommables et autres charges externes		-654.734,85	-661.468,41
a) Matières premières et consommables		-29.604,04	-26.943,97
b) Autres charges externes	8	-625.130,81	-634.524,44
6. Frais de personnel	10	-2.056.223,87	-1.785.416,42
a) Salaires et traitements		-1.817.669,30	-1.595.807,57
b) Charges sociales		-238.554,57	-189.608,85
i) Couvrant les pensions		-147.916,03	-128.972,24
ii) Autres charges sociales		-90.638,54	-60.636,61
7. Corrections de valeur	3,4	-37.888,73	-38.705,39
a) Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-37.888,73	-38.705,39
8. Autres charges d'exploitation	9	-181.007,66	-303.907,65
14. Intérêts et autres charges financières		-	-
b) autres intérêts et charges financières		-	-
18. Résultat de l'exercice		-	-

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 1 - GÉNÉRALITÉS

La fondation Zentrum fir politesch Bildung (ci-après « la Fondation ») a été constituée le 15 septembre 2016 pour une durée illimitée sous forme d'une fondation en accord avec la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. En date du 23 décembre 2025, la Fondation a procédé à la mise à jour de ses statuts pour les mettre en conformité avec la loi modifiée du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations.

La Fondation a pour objet de promouvoir la citoyenneté à travers la compréhension de la démocratie et d'encourager la participation politique des enfants et des jeunes en particulier ainsi que de la population en général. La Fondation est indépendante des partis politiques. Elle agit en coopération avec les différents acteurs ayant des activités en lien avec l'objet de la Fondation.

Son travail en tant que centre de référence consiste notamment à :

- soutenir les efforts existant dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle,
- créer une plateforme pour les acteurs au niveau de l'éducation formelle et non-formelle,
- développer des concepts d'éducation à la citoyenneté autant pour l'éducation formelle dans le système scolaire que pour l'éducation non formelle dans l'accueil des enfants et des jeunes,
- mettre en place un réseau pour les initiatives dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté,
- coordonner des projets au niveau local et national pour jeunes.

Son travail en tant que centre de ressources consiste notamment à :

- développer des initiatives au niveau national,
- créer une offre de formation pour les acteurs du domaine,
- contribuer à la qualification des acteurs dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté,
- développer des outils pédagogiques et offres pédagogiques pour une éducation à la citoyenneté active dans les secteurs de l'éducation formelle et de l'éducation non-formelle,
- développer des services d'information et de documentation,
- se saisir de sujets sociétaux et politiques pour développer des campagnes à l'intention du grand public luxembourgeois ou des publics cibles plus spécifiques.
- de coopérer avec des acteurs au niveau national et international.

Le siège de la Fondation est établi à Luxembourg.

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS (suite)

Le premier exercice social commença le 15 septembre 2016 (date de constitution) et se termina le 1 décembre 2016. Les exercices ultérieurs commencent le 1 janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année. Ils coïncident avec l'année civile.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels de la Fondation sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Ils ont été adaptés afin de répondre à la spécificité d'une fondation.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration qui a volontairement adopté les règles de la loi modifiée du 19 décembre 2022.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de l'année durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de l'année suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2. Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en Euros (EUR) et le bilan et le compte de résultat sont exprimés dans cette devise.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction.

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

A la date de clôture du bilan:

- les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan restent convertis au cours de change historique ;
- les avoirs en banque sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrées au compte de résultat de l'année;
- les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;
- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les revenus et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de résultat les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des corrections de valeur cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les taux et méthodes appliqués sont les suivants :

Catégorie d'actif	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs assimilés	20%	Linéaire

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

Les taux et méthodes appliqués sont les suivants :

Catégorie d'actif	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Autres installations, outillage et mobilier	20%	Linéaire

Lorsque la Fondation considère qu'une immobilisation a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur les dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et est amortie selon la méthode linéaire.

Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les revenus perçus durant l'année et qui sont imputables à une période ultérieure.

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

Les revenus sont essentiellement constitués des subventions annuelles de l'Etat luxembourgeois.

Les produits des subventions sont reconnus à hauteur des charges d'exploitation qu'elles financent. Un éventuel excédent des subventions est reporté à l'exercice suivant et inclus dans les comptes de régularisation passif.

2.3. Contribution de l'Etat

La contribution annuelle de l'Etat est constituée par des apports en nature et une contribution financière.

Apport en nature

L'Etat soutient la Fondation notamment par les éléments suivants :

1. Mise à disposition de bureaux appropriés (MENJE)
2. Equipement et entretien des bureaux mis à disposition (MENJE)
3. Equipements informatiques et accès aux réseaux appropriés aux besoins de la Fondation (MENJE/CGIE)
4. Mise à disposition de collaborateurs via des décharges d'enseignants de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ces décharges n'étant pas inférieures à
 - 1,5 tâches complètes par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE services EF et ES/EST)
 - l'équivalent de 18 leçons hebdomadaires par le Service de coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques (MENJE- SCRIPT)
5. Mise à disposition de collaborateurs via la prise en charge d'indemnités par le Service de coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques (MENJE SCRIPT)
6. Accès à des locaux de formation appropriés (MENJE – IFEN).

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Contribution financière

L'Etat participe au financement du présent accord moyennant le crédit budgétaire inscrit au budget du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse libellé « Participation financière de l'Etat à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté » (voir note 7).

La contribution annuelle de l'Etat est ordonnancée à raison de deux tranches. La première tranche (75%) est versée après acceptation par l'Etat du plan de travail annuel budgétisé. La deuxième tranche est versée après acceptation par l'Etat du décompte de l'exercice précédent.

Au cas où les dépenses acceptées d'un exercice déterminé sont inférieures au montant de la dotation de ce même exercice, l'excédent payé est déduit de la contribution de l'Etat de l'exercice en cours. Au cas où les dépenses acceptées par le Ministères sont supérieures au montant de la dotation pour ce même exercice, la différence peut être prise en compte dans le cadre d'un exercice ultérieur et dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat relatives au financement d'un investissement sont inscrites dans les « Capitaux propres » pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent comme suit :

	Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs assimilés acquis à titre onéreux	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours
	EUR	EUR
Valeur brute au 1 janvier 2025	38.142,00	-
Entrées au cours de l'exercice	-	11.583,00
Sorties au cours de l'exercice	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2025	38.142,00	11.583,00
Corrections de valeur cumulées au 1 janvier 2025	(37.325,34)	-
Dotations de l'exercice	(816,66)	-
Reprises de l'exercice	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2025	(38.142,00)	-
Valeur nette comptable au 31 décembre 2025	-	11.583,00
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	816,66	-

Les immobilisations incorporelles sont représentées par les frais liés à la conception et réalisation du site internet de la Fondation.

Les immobilisations incorporelles en cours concernent le nouveau site internet.

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent comme suit :

	Autres installations, outillage et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours
	EUR	EUR
Valeur brute au 1 janvier 2025	225.724,74	-
Entrées au cours de l'exercice	-	83.788,38
Transfert au cours de l'exercice	-	-
Sorties au cours de l'exercice	-	-
Valeur brute au 31 décembre 2025	225.724,74	83.788,38
Corrections de valeur cumulées au 1 janvier 2025	(181.924,34)	-
Dotations de l'exercice	(37.072,07)	-
Reprises de l'exercice	-	-
Corrections de valeur cumulées au 31 décembre 2025	(218.996,41)	-
Valeur nette comptable au 31 décembre 2025	6.728,33	83.788,38
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	43.800,40	-

Au 31 décembre 2025, les acomptes versés et immobilisations corporelles en cours, concernant l'exposition DEMOKRATIELABO, s'élèvent à EUR 83.788,38.

NOTE 5 – AUTRES CREANCES, DONT LA DUREE RESIDUELLE EST INFERIEURE OU EGALE A UN AN

Les autres créances, dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an, sont principalement constituées de la subvention à recevoir au titre de l'année 2025 par l'Etat pour un montant de EUR 625.000,00 (2024 : EUR 816.190,00).

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 6 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

Les subventions d'investissement en capital concernent les éléments d'actifs suivants :

	Valeur brute 2025	Quote-part virée au compte de profits et pertes	Valeur nette 2025
	EUR	EUR	EUR
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs assimilés acquis à titre onéreux	49.725,00	816,66	11.583,00
Autres installations, outillage et mobilier	309.513,12	37.072,07	90.516,71
TOTAL	359.238,12	37.888,73	102.099,71

NOTE 7 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET PRODUITS A REPORTER

Les autres produits d'exploitation se composent des subventions d'exploitation octroyées par l'Etat luxembourgeois à travers le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (« MENJE »). Les subventions d'exploitation se présentent comme suit :

	Produits à reporter au 31 décembre 2024	Montant de la Subvention reçu en 2025	Montant utilisé en 2025	Produits à reporter au 31 décembre 2025
	EUR	EUR	EUR	EUR
Subvention d'exploitation MENJE	363.585,69	2.500.000,00	2.334.946,08	528.639,61
Autres subventions d'exploitation	145.233,06	324.555,64	363.614,21	106.174,49
TOTAL	508.818,75	2.824.555,64	2.698.560,29	634.814,10

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 7 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET PRODUITS A REPORTER (SUITE)

Les autres subventions d'exploitation sont principalement constituées par les éléments suivants:

- Un subside de la part de la European Education and Culture Executive Agency (EACEA) pour un total maximal d'EUR 170.000,00 pour la période du 12 mai 2023 au 11 mai 2025. Une première tranche d'EUR 136.000,00 a été reçue en 2023, et le solde d'EUR 34.000,00 a été reçu en 2025.
- Un deuxième subside de la part de la European Education and Culture Executive Agency (EACEA) pour un total maximal d'EUR 85.000,00 pour la période du 12 mai 2025 au 11 mai 2026. Une première tranche d'EUR 68.000,00 a été reçue en 2025.
- Un financement de la Chambre des Députés Luxembourg pour un total d'EUR 127.787,73 pour l'emploi d'un collaborateur assurant l'accueil et l'encadrement pédagogique de groupes scolaires, de groupes de jeunes ou d'autres groupes dans les locaux de la Chambre des Députés.
- Quatre financements en 2024 de la part de l'Oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte pour un total d'EUR 219.380,00 pour 4 projets différents portant sur le recueil et l'enregistrement de témoignages des derniers survivants de la Shoah au Luxembourg, dont EUR 123.233,60 ont été reconnus en produits de l'année 2025.
- Le projet « Valorisation de la diversité culturelle et (re-)découverte du Luxembourg » financé par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, courant du 3 novembre 2025 au 30 juin 2027, pour un budget total d'EUR 75.000,00, dont EUR 52.500,00 ont été reçus en 2025.

En dernier lieu, les produits d'exploitation incluent EUR 250.805,91 (2024 : EUR 4.218,46) de reprises d'autres provisions.

NOTE 8 – AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes, subdivisées suivant leur origine, se composent comme suit :

	2025	2024
	EUR	EUR
Services bancaires et assimilés	387,57	872,95
Honoraires	402.712,90	358.557,60
Assurances	4.662,39	3.856,54
Frais de marketing et de communication	120.242,29	153.186,22
Frais de déplacement et de représentation	55.249,64	88.458,01
Charges externes diverses	41.876,02	29.593,12
TOTAL	625.130,81	634.524,44

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

Notes aux comptes annuels au 31 décembre 2025

NOTE 9 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation pour EUR 181.007,66 (2024 : EUR 303.907,65) se composent principalement des dotations aux provisions pour heures à récupérer EUR 134.104,50 (2024 : EUR 128.548,94), des dotations aux provisions pour congés non pris EUR 24.075,52 (2024 : EUR 41.676,49) et des dotations aux provisions pour primes uniques EUR 0,00 (2024 : EUR 64.735,57).

NOTE 10 – FRAIS DE PERSONNEL

Pendant l'année, la Fondation a employé en moyenne 15,53 personnes (2024 : 15,1 personnes).

NOTE 11 – RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES, AVANCES ET CREDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

Il n'y a pas eu de rémunérations, d'avances ou de crédits alloués aux membres des organes de gestion pendant l'année 2025.

NOTE 12 – ENGAGEMENTS HORS-BILAN

A la date de clôture il n'existe pas d'engagements hors-bilan.

NOTE 13 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture qui nécessiteraient un ajustement comptable ou d'être renseignés dans les notes aux comptes annuels.